



## Union européenne – Informations générales

- Têtes de listes aux européennes
- Brexit : accord entre négociateurs
- Prévisions économiques automne 2018
- Réutilisation des informations du secteur public

## Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Priorités pour les évaluations des technologies de la santé européennes
- Impact de la transformation numérique des services de santé
- Appel de l'OCDE pour une action urgente de lutte contre la résistance aux antibiotiques

## FAMILLE/JEUNESSE

- Conformité de la législation autrichienne indexant les prestations familiales au pays où résident les enfants
- Faisabilité d'une garantie européenne pour l'enfance
- Politiques familiales dans les Etats membres

## RETRAITE/VIELLISSE

- EIOPA- Relevé des prestations de retraite

## EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Rapport 2018 du Comité de la protection sociale

## Agenda

## Publications

## FOCUS : L'Europe ne peut pas tout faire mais sans l'Europe, on ne peut rien faire !

Selon l'Eurobaromètre du Parlement européen de juillet 2018, le soutien des citoyens européens à un renforcement de l'Europe sociale et de la santé ne cesse de croître. Il atteint désormais 69%. Si l'exercice sondagier peut être sujet à caution et pose la question de la représentativité du panel de citoyens européens répondant à ces questions, il peut donner cependant une bonne indication d'une demande réelle des électeurs pour une protection européenne contre les risques sociaux.

Cet élément positif ne doit cependant pas laisser penser que l'Union européenne peut tout faire et qu'elle aurait compétence sur toutes les politiques publiques. Il ne faut pas tout promettre aux citoyens. C'est d'ailleurs en permettant aux citoyens européens de mieux identifier ce que peut et ne peut pas faire l'Europe, qu'ils sauront mieux faire la part des choses, entre ce qui relève de l'Union européenne, de l'Etat et du local.

Gageons que les candidats(es) aux élections européennes de mai prochain gardent cela en tête et ne promettent pas l'impossible au risque d'augmenter le désarroi des électeurs. La campagne, elle, est bel et bien lancée. Le Parti Populaire européen (centre droit) a désigné son candidat chef de file, Manfred Weber, eurodéputé allemand de l'Union chrétienne sociale (CSU) et l'Alliance des Libéraux et Démocrates européens (ALDE) a fait savoir qu'elle souhaitait également présenter son propre candidat(e) : jà la tête du futur exécutif européen. Si les couteaux sont affûtés pour les prochaines élections, le couple franco-allemand, lui, vit une nouvelle embellie.

Preuve en sont les derniers événements, marqués par une unité franco-allemande ostensiblement affichée à l'occasion de la commémoration du 11 novembre et le soutien d'Angela Merkel à la proposition française de mettre sur pied une armée européenne... Europe first !

Le slogan est d'autant plus d'actualité que le projet d'accord de retrait négocié le 14 novembre dans le cadre du Brexit devrait donner beaucoup moins l'envie à certains partenaires européens de tenter l'aventure de l'isolement...

1,9 %

Le taux de croissance estimé pour 2019  
(Commission européenne)

69 %

La part de citoyens européens souhaitant plus d'Europe sociale  
(Eurobaromètre)

## Têtes de listes aux élections européennes.

Manfred Weber, député européen (CDU/CSU/Allemagne) a été désigné le 8 novembre 2018 comme tête de liste du Parti Populaire européen (PPE) pour les élections européennes de mai 2019. Il a obtenu 492 des 619 voix des délégués du PPE réunis en Congrès à Helsinki. Première formation politique au Parlement européen en termes numériques, le PPE brigue la Présidence de la prochaine Commission européenne. Selon le système dit du *Spitzenkandidaten*, mis en place en 2014, le parti politique européen choisit un candidat tête de liste pendant la campagne et à l'issue des élections, le parti arrivé en tête est prioritaire pour recevoir l'assentiment du Parlement européen et prendre la tête de l'exécutif européen. Toutefois, selon [l'article 17 § 7 du Traité sur l'Union européenne \(TUE\)](#), c'est le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement, statuant à la majorité qualifiée, qui propose au Parlement européen un candidat à la fonction de Président de la Commission. La tête de liste arrivant en tête des élections n'est par conséquent pas automatiquement désignée comme candidat à la Présidence de la Commission par le Conseil européen. Le principe du *Spitzenkandidaten* est par exemple remis en cause par l'Alliance des Libéraux et Démocrates européens (ALDE), quatrième force politique actuelle au Parlement européen, qui souhaite présenter son propre candidat à la Présidence de la Commission européenne ; A l'occasion du congrès de l'ALDE qui s'est tenu entre les 8 et 10 novembre derniers, le parti français la République en Marche a annoncé vouloir constituer un pôle centriste libéral pro-européen le plus large possible, au-delà des membres ALDE actuels, et que la future ALDE propose ou non un candidat ou une candidate à la Présidence de la Commission européenne.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.epp.eu/press-releases/manfred-weber-elected-as-epp-candidate-for-the-president-of-the-european-commission/>

*et :*

<https://www.aldeparty.eu/press-releases/european-liberals-present-campaign-team-2019-elections>

## Accord entre négociateurs britannique et européen sur les conditions du retrait du Royaume-Uni.

Les négociateurs européen et britannique se sont entendus le 14 novembre 2018 sur un [projet d'accord de retrait](#). Il couvre tous les éléments du retrait du Royaume-Uni de l'UE, dont notamment : les droits des citoyens, le règlement financier, la période de transition et la gouvernance. Il prévoit également un protocole sur l'Irlande. Les négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni ont convenu de faire de leur mieux pour qu'un accord définitif soit conclu avant le terme de la période de transition d'ici au 1er juillet 2020. Si ce n'était pas le cas, l'UE et le Royaume-Uni pourraient conjointement prolonger la période de transition. Alternativement, à compter de janvier 2021, la solution de soutien pour l'Irlande et l'Irlande du Nord s'appliquerait, sous réserve d'un mécanisme d'examen conjoint. Une fois l'accord de retrait

approuvé par le Conseil européen (article 50) et avant qu'il n'entre en vigueur, il doit être ratifié par l'UE et le Royaume-Uni (probablement en décembre 2018). Le Conseil de l'Union européenne doit autoriser quant à lui la signature de l'accord de retrait avant de l'envoyer au Parlement européen pour approbation, probablement en janvier 2019.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-6424\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6424_en.htm)

## Informations détaillées de la Commission européenne en cas d'absence d'accord de retrait du Brexit.

La Commission européenne a publié le 13 novembre 2018 des informations détaillées en cas d'absence d'accord dans les négociations sur l'article 50 avec le Royaume-Uni. Ces informations se composent d'une [communication](#) qui décrit un nombre limité d'actions d'urgence dans des domaines prioritaires pouvant être mises en œuvre si aucun accord n'était conclu avec le Royaume-Uni, notamment sur le statut des résidents de longue durée britanniques dans l'Union européenne. Une [modification du règlement CE No 539/2001 sur les visas](#) a également été publiée afin de prévoir pour les ressortissants britanniques une exemption de l'obligation de visa pour une courte durée à partir du moment où le droit de l'Union ne s'appliquera plus au Royaume-Uni, soit dès le 30 mars 2019 en cas de non-accord ou à la fin de la période de transition en cas de retrait ordonné. Enfin, l'exécutif européen a publié une [notice](#) détaillée pour les personnes voyageant entre l'UE et le Royaume-Uni et vice versa, après le 29 mars 2019, ou pour les entreprises fournissant des services en rapport avec ce type de voyage.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-6403\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6403_en.htm)

## Prévisions économiques de l'automne 2018.

Pierre Moscovici, Commissaire aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes, a présenté le 8 novembre 2018 les prévisions économiques de l'automne 2018. Malgré le ralentissement économique actuel et un environnement international moins porteur, les fondamentaux de l'économie européenne restent solides et devraient permettre à l'activité économique de continuer à croître. La croissance atteindrait 2.1% cette année et 1.9% en 2019 tant dans la zone euro que dans l'UE dans son ensemble. Par ailleurs, le taux de chômage dans la zone euro, à 8,1% en septembre 2018, est à son plus bas niveau depuis 2008 et dans l'UE27 à 6,7%, à son plus bas niveau depuis 2000.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-18-6344\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-18-6344_en.htm)

## Accord du Conseil concernant la réutilisation des informations du secteur public.

Le 7 novembre 2018, le [comité des représentants permanents \(Coreper\)](#) du Conseil de l'UE a arrêté sa position concernant la révision de la directive sur la réutilisation des informations du secteur public. Le champ d'application des nouvelles règles est étendu pour inclure les entreprises publiques dans le secteur du transport et des services collectifs. Ces dernières n'auront pas l'obligation de mettre leurs données à disposition, à moins d'une demande au niveau national, mais si c'est le cas elles seront soumises aux mêmes règles que les organismes publics. Le champ d'application s'étend également à la recherche bénéficiant d'un financement public et déjà disponible dans des registres publics. Les données concernées devront être réutilisables et les Etats membres devront mettre en place des politiques nationales de libre accès afin de favoriser la mise à disposition des données issues de la recherche. Par ailleurs, les nouvelles règles encourageront la diffusion de données dynamiques en ce qui concerne notamment les données relatives au trafic, les données satellites, météorologiques ou encore générées par des capteurs au travers d'interfaces de programmation d'applications (API). Les ensembles de données de forte valeur (qui seront déterminés dans un second temps par voie d'actes d'exécution) devront également être mises à disposition gratuitement, être lisibles par machine et transférables automatiquement grâce à des API. Les données issues du secteur public seront quant à elles meilleur marché (soit gratuites, soit réduites à leur coût marginal), bien que la possibilité de les céder moyennant un coût limité soit maintenue dans certaines situations. Enfin, le texte renforce le concept de « données ouvertes », c'est à dire en format ouvert, pouvant être utilisées librement et partagées, quel que soit l'objectif. Les Etats membres auront deux ans après l'entrée en vigueur pour transposer la directive dans leur droit national. Cet accord constitue un mandat pour la Présidence de l'UE dans le cadre des négociations interinstitutionnelles à venir (trilogue). Le Parlement européen doit encore adopter sa propre position.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/11/07/eu-to-strengthen-sharing-of-public-sector-data-council-agrees-its-position/?utm\\_source=dsms-auto&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=EU+to+strengthen+sharing+of+public+sector+data+-+Council+agrees+its+position](https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2018/11/07/eu-to-strengthen-sharing-of-public-sector-data-council-agrees-its-position/?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=EU+to+strengthen+sharing+of+public+sector+data+-+Council+agrees+its+position)

## Santé

Identifications de priorités pour les évaluations des technologies de la santé européennes.

Le [réseau européen de coopération en matière d'évaluation des technologies de santé \(EUnetHTA\)](https://www.eunetha.eu/assessments/prioritisation-list/) vient de publier sa liste de priorités pour les évaluations conjointes, reflétant l'intérêt des agences d'évaluation des technologies de santé nationales pour les composés individuels concernés. L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre des évaluations conjointes d'un point de vue qualitatif et quantitatif au niveau national. Quatorze substances sont concernées, indiquées dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, d'infections, de cancers de la prostate ou du poumon, ou encore de la leucémie.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eunetha.eu/assessments/prioritisation-list/>

Avis sur l'impact de la transformation numérique des services de santé.

Le [Panel d'experts de la Commission européenne sur des manières efficaces d'investir dans la santé](https://ec.europa.eu/health/expert_panel/sites/expertpanel/files/022_digitalisation_en.pdf) vient de publier, le 2 novembre 2018, un avis sur l'impact de la transformation numérique des services de santé. Au regard de d'une telle transformation, les systèmes de santé sont confrontés à la nécessité d'évaluer les services de santé numériques au regard de leurs propres objectifs (qualité, efficacité et équité notamment), sur la base de données probantes, afin d'éclairer les décisions d'adopter, utiliser ou prendre en charge ces services. Le suivi peut également compléter cette évaluation. Les auteurs de l'avis recommandent de commencer toute évaluation par une description complète de la technologie numérique, de son utilisation, de ses objectifs, de l'usage prévu, de ses coûts et de son impact, ainsi que de son comparateur le plus pertinent. Ils recommandent également de se référer aux cadres et guides pratiques proposés notamment par l'action conjointe [Jasehn](#) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au cours de l'évaluation, une attention particulière doit être portée à la phase de développement et d'implémentation. Le choix de la méthode appliquée étant également d'une importance cruciale, il serait opportun d'investir davantage dans le développement de méthodologies et dans la génération de données probantes concernant l'évaluation des services de santé numérique. Les Etats membres, quant à eux, devraient plus activement s'attacher à optimiser à la fois le processus de prise de décision et les résultats liés, tout en recherchant un équilibre entre activités centralisées et décentralisées. Enfin, les systèmes de santé doivent se préparer à faire face à la transformation numérique et mesurer ses effets sur la performance des systèmes de santé.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/health/expert\\_panel/sites/expertpanel/files/022\\_digitalisation\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/expert_panel/sites/expertpanel/files/022_digitalisation_en.pdf)

## Appel de l'OCDE pour une action urgente de lutte contre la résistance aux antibiotiques.

Un nouveau rapport de l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) publié le 7 novembre 2018 alerte sur le coût que les complications résultant de la résistance aux antibiotiques pourraient générer en l'absence d'action : jusqu'à 3,5 milliards de dollars par an en moyenne dans les 33 pays concernés par l'étude. L'Europe du Sud est particulièrement touchée en termes de mortalité dans ce domaine, avec en tête l'Italie, la Grèce et le Portugal (en valeur relative). Une stratégie efficace de lutte contre la résistance aux antimicrobiens doit s'articuler autour de cinq piliers : encourager une meilleure hygiène, mettre fin à la surprescription d'antibiotiques, administrer aux patients des tests de diagnostic rapide pour déterminer s'ils sont atteints d'infections virales ou bactériennes, reporter la prescription d'antibiotiques et organiser des campagnes de sensibilisation dans les médias. Le rapport estime que l'éradication de la résistance aux antibiotiques pourrait ne coûter que deux dollars par personne et par an.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.oecd.org/newsroom/stopping-antimicrobial-resistance-would-cost-just-usd-2-per-person-a-year.htm>

## Famille/Jeunesse

Question parlementaire sur la conformité avec le droit de l'UE de la législation autrichienne indexant les prestations familiales au pays où résident les enfants.

Le 7 novembre 2018, l'Autriche a adopté la modification de la loi sur les prestations familiales qui prévoit l'indexation de ces prestations au niveau de vie du pays de résidence des enfants. Une question parlementaire a été transmise à la Commission afin qu'elle étudie la conformité du nouveau système avec les règles européennes, notamment en ce qui concerne la non-discrimination. En effet, alors que tous les travailleurs en Autriche paient les mêmes taxes et contributions, ceux dont les enfants vivraient dans un autre pays auraient des allocations familiales différentes.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2018/005470/P8\\_QE\(2018\)005470\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2018/005470/P8_QE(2018)005470_EN.pdf)

Etude sur la faisabilité d'une garantie européenne pour l'enfance.

La Commission vient d'annoncer le lancement d'une étude sur la faisabilité d'une garantie européenne pour l'enfance, proposition initiée par le Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) du Parlement européen et soutenue dans une [résolution parlementaire de 2015](#). Les eurodéputés demandaient aux Etats

membres « d'instaurer une garantie pour l'enfance, afin de faire en sorte que tous les enfants en situation de pauvreté puissent bénéficier de soins de santé gratuits, d'une éducation gratuite, d'un accueil gratuit, d'un logement décent et d'une alimentation adéquate, dans le cadre d'un plan européen intégré de lutte contre la pauvreté des enfants ».

Cette étude sera menée par un consortium comprenant notamment des chercheurs d'Applica et de l'Institut de recherche socio-économique luxembourgeois et des organisations européennes Eurochild et Save the Children.

L'objet de l'étude sera d'étudier la valeur ajoutée d'un programme européen de financement spécifique permettant aux enfants les plus vulnérables d'accéder aux 5 domaines clef identifiés par la Parlement dans sa résolution.

Ce travail comprendra la réalisation d'un panorama de la situation des enfants dans l'UE ainsi qu'une consultation publique et des groupes de travail avec des enfants.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.eurochild.org/news/news-details/article/eurochild-to-support-feasibility-study-of-a-child-guarantee/?tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=1cdfa34dca0be5b91d1e33e10c2c45c5](https://www.eurochild.org/news/news-details/article/eurochild-to-support-feasibility-study-of-a-child-guarantee/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=1cdfa34dca0be5b91d1e33e10c2c45c5)

## Panorama des nouvelles mesures en matière de politiques familiales dans les Etats membres.

La Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC) a publié un article reprenant les derniers développements nationaux en matière de politique familiale en octobre 2018. Parmi les mesures présentées, nous pouvons citer la décision belge d'interdire les frais scolaires non expressément prévus par la législation, le lancement du portail en ligne finlandais sur les services de garde de jour pour les enfants, le certificat estonien pour les employeurs soutenant leurs employés ayant des enfants à charge ou le programme polonais permettant aux personnes vulnérables ou désavantagées d'accéder à un repas chaud par jour chez eux ou à l'école.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9231&furtherNews=yes>

## Retraite/ Vieillesse

Principes et conseils pour le relevé des prestations de retraite par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) qui regroupe l'ensemble des autorités de contrôle des assurances des Etats participant à la réforme Solvabilité II, a publié le 13 novembre 2018 son rapport annuel sur « La

mise en œuvre de la directive IORP II sur le relevé des prestations de pension: orientations et principes fondés sur les pratiques actuelles ». Pour rappel, la directive IORP II concerne les institutions de retraite professionnelle du deuxième pilier. EIOPA définit des principes pour la conception et le contenu d'un relevé de prestations de retraite. Selon l'Autorité, le relevé des prestations de retraite doit être efficace, attrayant et facile à lire. Les informations doivent être superposées pour aider la personne à s'orienter en un coup d'œil et à naviguer facilement dans le contenu pour trouver des réponses à ses questions. Par ailleurs, le relevé des prestations de pension doit présenter les prévisions de pension en termes réels et par rapport au revenu actuel afin de mieux comprendre le pouvoir d'achat après le départ à la retraite. Par ailleurs, le relevé des prestations de retraite doit permettre à la personne de comprendre l'impact des coûts sur ses droits à la pension et de comparer, de ce point de vue, les régimes de pension.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://eiopa.europa.eu/Pages/News/EIOPA-news-13-11-18.aspx>

## Emploi et affaires sociales

Publication du rapport 2018 du CPS : amélioration générale de la situation sociale atténuée par des résultats limités en matière de réduction de la pauvreté.

Telles sont les deux grandes lignes forces de cette édition du rapport du Comité de la protection sociale (CPS), publication annuelle exposant les résultats du suivi de la situation sociale dans l'UE et des développements des politiques de protection sociale dans les Etats membres.

Le document souligne les bénéfices tirés de la relance économique et des réformes mises en œuvre par les Etats membres au cours de dernières années, dont notamment l'amélioration de la situation du marché de l'emploi avec des réductions des taux de chômage, de privation matérielle et d'exclusion sociale. Cependant, la reprise n'a eu que des impacts limités dans d'autres domaines. Ainsi, le risque de pauvreté a augmenté dans certains Etats membres, particulièrement pour les ménages ayant un faible niveau d'activité sur le marché de l'emploi comme le phénomène des travailleurs pauvres.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9239&furtherNews=yes>



## Evènements passés

### Bruxelles, 12 novembre 2018 – EU Health Policy Platform.

La réunion 2018 de la Plateforme européenne de la politique de santé a été l'occasion de décerner le prix de l'Organisation non gouvernementale travaillant dans la prévention de la consommation de tabac. Trois ONG ont été récompensées : La Société Irlandaise du cancer (Irish Cancer Society), pour sa campagne à destination des jeunes intitulée « X-HALE Youth Smoking Prevention Programme », Education contre le tabac (Education Against Tobacco) pour son réseau multinational d'étudiants en médecine et de médecins, ainsi que le réseau de jeunes Pas d'excuse (Youth Network No Excuse) pour sa campagne incluant un programme de formation, des actions de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires et son travail d'influence en faveur d'une législation anti-tabac. La réunion a aussi permis aux parties prenantes de faire le point sur leur rôle dans la politique de santé, que ce soit en général ou au travers de la plateforme. Le Quizz organisé à cet effet a notamment permis de constater qu'environ 70% des répondants considère qu'il est difficile de contribuer à la politique de santé en Europe. Certains se sont également interrogés sur l'impact de leur participation, le cas échéant. Un autre objectif de la réunion a été de présenter les propositions de réseaux thématiques pour 2019. Ainsi, différentes parties prenantes ont proposé de traiter de la question des environnements adaptés aux populations vieillissantes grâce aux nouvelles technologies dans le système de santé ; de l'impact sociétal de la douleur ; de la promotion de la consommation de fruits et légumes ; de la désinstitutionnalisation et des soins de proximité ; du don et de la transplantation d'organes ; des soins de santé dans les régions transfrontalières ; de l'autonomisation des citoyens et de l'éducation au numérique ; de l'accès aux soins des personnes vulnérables et exclues ; ainsi que de l'intégration des soins plaçant les personnes au centre. Les parties prenantes ont jusqu'au 6 décembre pour indiquer leurs préférences via un sondage (réservé aux membres de la Plateforme) organisé par la Commission européenne.

*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org).*

## A venir

### 21 novembre 2018, Bruxelles – « E-Social Security. Anticipating the Future ».

La Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) qui rassemble 50 organisations nationales de sécurité sociale de 17 Etats membres et la Suisse organise une conférence à Bruxelles le 21 novembre 2018 sur le thème « Sécurité sociale en ligne : anticiper le futur ». Plus d'une centaine d'experts nationaux de Sécurité sociale sont attendus pour cet évènement qui sera structuré sous forme d'ateliers de travail. La conférence permettra d'échanger de manière pragmatique sur les enjeux et difficultés liés à la numérisation de la Sécurité sociale et en particulier

sur les moyens de renforcer la coopération par le numérique entre institutions de Sécurité sociale dans l'UE.

Ces ateliers seront l'occasion de discuter de l'échange numérique d'informations et de données, des outils pour améliorer l'identification des assurés mobiles et vérifier leur couverture sociale (EESSI, mise en œuvre du règlement e-Idas, solutions de type *blockchain...*), des outils numériques visant à prévenir et lutter contre la fraude et l'erreur (outils de *data matching*, *data mining...*) ou encore la santé numérique.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://esip.eu/events-frontend/conference/esip-conference-2018>

## 22-23 novembre 2018, Bruxelles – Séminaire d'experts COFACE : « Economics at the service of society ».

La Confédération européenne des associations familiales, COFACE-Families Europe, organise un séminaire qui entend discuter des moyens de nouer une relation positive entre les domaines de l'économie et de la finance et les organisations œuvrant dans l'intérêt général.

Une première session étudiera la situation actuelle du système économique et financier tandis que la deuxième session analysera les mesures mises en œuvre au niveau local/municipal ayant un impact direct sur la population (services d'accueil du jeune enfant, soins de longue durée, services financiers). Enfin la dernière partie sera l'occasion de débattre de solutions qui pourraient faire évoluer profondément nos systèmes économiques actuels.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.coface-eu.org/consumers/save-the-date-expert-seminar-economics-at-the-service-of-society/?fbclid=IwAR143gJmpPmb9yFiEXlOjJi2p7UH2Gp66KxWDkOI5KFLdaKR-uync\\_KxyIY](http://www.coface-eu.org/consumers/save-the-date-expert-seminar-economics-at-the-service-of-society/?fbclid=IwAR143gJmpPmb9yFiEXlOjJi2p7UH2Gp66KxWDkOI5KFLdaKR-uync_KxyIY)

## 28 novembre 2018, Bruxelles – Défis de l'UE en vue des élections européennes.

Le Cercle des Délégués Permanents Français (CDPF) organise à Bruxelles une rencontre avec le Président du Parti Populaire européen (PPE), Joseph Daul afin de débattre des défis de l'UE en vue des élections européennes. Joseph Daul est membre du parti Les Républicains. Il a été député européen de 1999 à 2014 et préside le PPE depuis 2013.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://cdpf-asso.eu/evenements/>

Service de Recherche du Parlement européen, *Santé et sécurité sociale*, 14 novembre 2018, 12 p.

Le Service de Recherche du Parlement européen (EPRS) a publié un briefing qui fait le point sur les actions de l'UE dans le champ de la santé et de la protection sociale. Il présente le rôle de soutien de l'UE aux activités des Etats membres dans ces domaines, le cadre juridique européen et les dossiers en cours de négociation auprès des institutions européennes tels que la révision des règlements européens de coordination. Les derniers résultats des enquêtes Eurobaromètre réalisées pour le Parlement européen sur les perceptions et attentes des citoyens qui souhaitent une implication plus forte de l'UE dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale font également l'objet d'une présentation. Les sondages révèlent que ce soutien est passé de 63% en 2016 à 69% en 2018.

*Pour plus d'informations, voir:*

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630272/EPRS\\_BRI\(2018\)630272\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630272/EPRS_BRI(2018)630272_EN.pdf)

Rita Baeten, Slavina Spasova, Bart Vanhercke et Stéphanie Coster, *Report on inequalities in access to healthcare across the EU*, Commission européenne, Novembre 2018, 70 p.

Ce rapport présente un état des lieux des inégalités en santé dans trente-cinq pays européens. Il décrit les principales caractéristiques des systèmes de santé favorisant l'accès aux soins, analyse les principaux défis en matière d'inégalités d'accès ainsi que les réponses qui y sont apportées et discute brièvement des indicateurs disponibles aux niveaux européen et national pour mesurer le niveau d'accès aux soins de santé. Les systèmes de santé sont principalement confrontés au vieillissement de la population et à la hausse de la demande, cette dernière n'étant pas uniquement liée à des facteurs démographiques mais aussi à l'émergence de nouveaux traitements, souvent onéreux. Dans certains pays européens, les coûts et les délais d'attente constituent d'importantes barrières à l'accès aux soins. Le rapport rappelle la difficulté d'assurer un accès universel à des soins de qualité dans un contexte financièrement contraint, ainsi que la proclamation du Socle européen des droits sociaux.

*Pour plus d'informations, voir:*

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=9238&furtherNews=yes>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

